

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Loi biodiversité : Les chasseurs font la différence

**Vendredi 18 mars 2016**

La Fédération Nationale des Chasseurs tient à saluer l'exceptionnelle mobilisation des députés de gauche et de droite qui ont défendu ensemble, sur tous les bancs de l'Assemblée Nationale, une écologie de bon sens qui respecte clairement celles et ceux qui agissent au quotidien pour le maintien de la biodiversité.

Avec détermination, Philippe Plisson, député PS de Gironde, et David Douillet, député Les Républicains des Yvelines et les membres du Groupe chasse de l'Assemblée nationale, composé de représentants de tous les groupes politiques, ont systématiquement écarté tous les amendements et articles anti chasse déposés par le député Vert Laurence Abeille et par le rapporteur PS Geneviève Gaillard.

Sur de nombreux articles comme la chasse à la glu, la chasse du blaireau, les obligations réelles environnementales, le maintien d'une filière chasse autonome (avec l'ONCFS hors de l'Agence Française pour la Biodiversité), le principe de la conservation par l'utilisation durable, les associations communales de chasse agréées, le monde de la chasse a soutenu une approche moderne et ambitieuse de la défense de la biodiversité qui a été plébiscitée par les députés.

Sur les néonicotinoïdes, qui menacent les abeilles et la faune sauvage, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a pris une position claire en faveur de leur interdiction qui a conduit au vote favorable de l'Assemblée Nationale, à deux voix près.

Le monde de la chasse a apprécié que pour la première fois depuis l'arrivée des écologistes au Parlement, un député écologiste ose intervenir dans l'hémicycle en prononçant un vibrant plaidoyer pour la chasse à la glu et pour souligner le rôle fondamental de la chasse dans le maintien des espaces ruraux ouverts.

Ce même député écologiste, François Michel Lambert député des Bouches-du-Rhône, a aussi fait voter un article pour que les pêcheurs et les chasseurs soient associés à la connaissance du patrimoine naturel.

A l'occasion de cette loi de reconquête de la biodiversité, la FNC ne s'est pas contentée de combattre les amendements anti chasse. Elle a voulu apporter une contribution positive au maintien de la biodiversité qui a toujours été le parent pauvre des politiques publiques.

C'est pourquoi la FNC a mobilisé les parlementaires de toutes les sensibilités politiques pour réviser la loi de 1976 sur la protection de la nature qui était encore trop fondée sur les interdictions et la mise sous cloche des espaces naturels.

Aujourd'hui il faut s'adapter à de nouvelles menaces et rassembler tous les acteurs ruraux pour qu'ils s'investissent dans leur rôle d'utilisateur-défenseur de la biodiversité ordinaire.

